

La CAP des protes s'est tenu le 2 octobre 2018.

Suite à la lecture de la déclaration liminaire, M. Bonnet a répondu que :

- sur le PPCR, pas d'info supplémentaire sur ce sujet. La DGAFP n'a pas décliné cet accord pour l'ensemble des corps de la FPE. Le SG est donc dans l'attente des résultats des réflexions de la DGAFP et n'a aucun retour. Sur les 15 corps gérés par le SG, 4 ou 5 sont aussi dans cette situation. Il admet que c'est pénalisant pour les agents mais certaines mesures peuvent être rétroactives et appliquées au 1er janvier 2017 comme pour les IEC.

- sur l'ACF, M. Bonnet admet qu'il n'y a pas de barème. Le SG a pris pour principe de comparer l'indemnitaire des protes avec ds attachés équivalents à un niveau de fonction équivalent (les modalités de comparaison ou de cotation de postes sont faites arbitrairement par les RH alors que les protes sont hors RIFSEEP ; mais leurs indemnitaires sont comparés de façon opaque aux montants de cette grille). La conclusion faite est que le niveau indemnitaire des protes est équitable. Une révision peut être envisagée aujourd'hui et M. Bonnet propose d'en faire la demande à sa hiérarchie.

Il n'y a pas de promotion cette année.

Les effectifs sont de 8 au 1er janvier 2018.

Il n'y aura plus de bonification et le reliquat de 5 mois resté suite à une erreur de leur part est perdu et non réintégré pour l'ensemble des agents.



Monique Lenormand
Responsable de la Mission Communication
Direction Régionale des Finances Publiques de l'Île-de-France
et du département de Paris

tel : 01.55.80.63.71